



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Classes divisées en deux et alternance présentiel-distanciel au lycée.

Question écrite n° 34924

Texte de la question

M. Fabien Lainé interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les classes divisées en deux et l'alternance présentiel-distanciel au lycée. Lors du deuxième confinement, l'éducation nationale a conseillé l'application d'un fonctionnement alterné présentiel-distanciel, avec l'obligation qu'au moins 50 % des cours se fasse en présentiel. Pour ce faire, les différentes académies ont mis en place des outils pédagogiques afin de maintenir au maximum le lien scolaire et d'assurer la qualité de l'enseignement. La mise en place d'un parcours d'enseignement « hybride » s'inscrit donc dans le cadre des préconisations visant à protéger les étudiants et le personnel, en sachant qu'il n'y a pas d'obligation pour tous les lycées de passer en demi-jauge. Bien que chaque établissement applique ces consignes en fonction de la contingence sanitaire de son territoire et de la configuration de son infrastructure, on observe que de nombreux lycées ne sont pas passés en demi-jauge. Force est donc de constater qu'une certaine inégalité se creuse entre la progression pédagogique de l'étudiant qui est au lycée à mi-temps et celui qui y est à plein temps. Si cela ne paraît pas essentiel pour l'obtention du baccalauréat, cela le devient pour les études post-Bac. Il souhaiterait connaître les dispositions prévues pour que les élèves qui sont en demi-jauge n'aient pas, par rapport aux lycéens qui sont actuellement toujours à 100 % en présentiel, un retard trop important à l'avenir, quand ils seront en école supérieure ou à l'université.

Texte de la réponse

Depuis le début de la crise sanitaire, le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a veillé à ce que les mesures prises pour limiter la propagation de l'épidémie de Covid19 s'inscrivent dans le respect de la mission essentielle de l'Ecole Républicaine. Ainsi, tout a été mis en œuvre pour éviter de fermer les établissements et des outils ont été mis à la disposition des équipes pédagogiques pour les aider à assurer la continuité pédagogique. Le service public de l'éducation nationale s'est attaché à répondre à cette double exigence envers les élèves, pour leur garantir à la fois la sécurité et l'accès à la formation. C'est pour répondre à cet objectif qu'un dispositif d'accompagnement hybride a été mis en place dans les lycées, et adapté à chaque situation locale grâce à l'élaboration dans chaque établissement d'un plan de continuité pédagogique, défini en cohérence avec le plan national de continuité, mis à disposition sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale et largement diffusé dans les territoires grâce à d'importants relais de formation et d'accompagnement des enseignants. En outre, l'année scolaire 2020-2021 a été marquée par un effort inédit d'accompagnement personnalisé des élèves dans chaque école, collège et lycée, avec la mobilisation, dès la rentrée scolaire, de l'ensemble des moyens des heures supplémentaires disponibles (1,5 million), des moyens de remplacement, des étudiants en pré-professionnalisation et de tous les partenaires de l'éducation nationale. En termes de ressources, le centre national d'enseignement à distance (CNED) a proposé, dès mars 2020 le dispositif de continuité pédagogique " ma classe à la maison" constitué de trois plateformes et d'une solution de classe virtuelle pour les élèves et les enseignants. Les trois plateformes conçues à destination des élèves ont proposé des parcours pédagogiques pour tous niveaux. Ces dispositifs ont permis aux élèves de travailler dans l'ensemble des disciplines grâce à un ensemble de parcours conformes aux programmes (activités en ligne,

séquences de cours, entraînements, exercices en téléchargement, cahier de bord, livres numériques, vignettes actives, ressources en langues vivantes pour l'école, illustrations). En parallèle, le CNED a proposé aux enseignants un outil de classes virtuelles permettant aux enseignants et à leurs élèves de se retrouver et d'échanger, d'entretenir le lien de cette dynamique de groupe. Il permet également aux enseignants de conseiller leurs classes sur les séances à travailler en priorité en fonction de la progression pédagogique, d'animer un cours à distance et de donner des ressources pédagogiques complémentaires. Le ministère a mis à disposition des enseignants une nouvelle plateforme de services numériques partagés "apps.education.fr" pour répondre aux besoins d'outils pour travailler à distance rassemblant : un service de visioconférence, d'écriture collaborative, de blog, de partage de documents et de fichiers, de partage de vidéos et de forum. Près de 350 scénarios pédagogiques ont été indexés par les académies sur la plateforme nationale Édubase depuis mars 2020. Ces scénarios produits par des enseignants et validés par l'inspection ont permis d'accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de l'enseignement à distance puis l'enseignement hybride. Le Réseau Canopé propose également aux enseignants, à travers l'espace CanoTech des conférences d'experts, des modules d'accompagnement et de formation à distance (webinaires, tutoriels, podcasts, etc.) et des articles. Selon une première note d'information de la DEPP réalisée en juillet 2020, près de huit enseignants sur dix s'accordent pour dire que la période du premier confinement aura eu des effets bénéfiques sur les compétences numériques des élèves et leur autonomie. Plus d'un enseignant sur deux identifie un effet bénéfique sur la quantité de travail fourni. Les collégiens et lycéens, quant à eux, déclarent très majoritairement avoir rencontré peu de difficultés matérielles ou d'organisation, pour conduire le travail scolaire attendu. En revanche, un tiers d'entre eux dit avoir manqué de motivation pour le réaliser. Les parents ont confirmé le gain en autonomie de leur enfant et estimé aux deux tiers que leur enfant avait maintenu son niveau d'apprentissage. Ils étaient six sur dix à considérer qu'ils ont découvert de nouvelles méthodes (note d'information de la DEPP n° 20.26, juillet 2020). L'enjeu de la rentrée scolaire 2020 a été de résorber les écarts qui ont pu naître du fait du premier confinement, ce qui a impliqué d'identifier les besoins propres à chaque élève et d'y répondre de manière personnalisée. Les dispositifs Vacances apprenantes et stages de réussite ont été instaurés pour tous les élèves volontaires durant les vacances scolaires dans le premier et second degrés. A la date du 1er octobre 2020, plus de 25 000 stages avaient été organisés durant l'été et plus de 176 000 stagiaires y avaient participé sur les premier et second degrés confondus. En septembre 2020, des outils de positionnement du CP à la terminale ont été mis à la disposition des professeurs. Ces tests, courts et ponctuels, ont permis de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamentales et d'identifier les priorités pour chaque élève. Tout au long de l'année scolaire 2020-2021, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé des élèves, les équipes pédagogiques ont veillé à ce que les élèves maîtrisent les connaissances et les compétences indispensables à la poursuite de leur année. Pour réduire les éventuels écarts constatés, les apprentissages ont été concentrés, entre la rentrée et les vacances d'automne. A la rentrée de janvier 2021, la France a choisi de maintenir ses établissements scolaires ouverts. Selon l'UNESCO, la France est l'un des 3 pays de l'UE (avec la Croatie et la Finlande) qui ont le moins fermé les établissements scolaires (moins de 11 semaines entre mars 2020 et janvier 2021). Dans le contexte d'émergence de variants, le protocole sanitaire a dû être renforcé à compter du 1er février 2021 afin d'accueillir tous les élèves dans des conditions de sécurité strictes et adaptées. Ce renforcement s'est traduit par des mesures plus strictes en matière de restauration scolaire, de port du masque ou encore d'aération. Les règles d'identification des contacts à risques ont également été renforcées. Le passage à un enseignement entièrement à distance, du 6 avril 2021 au 3 mai 2021 a impliqué une adaptation importante des pratiques pédagogiques et numériques. Il a supposé une coordination des équipes pédagogiques pour réguler la charge de travail pesant sur les élèves, notamment devant écran, alors que les enfants d'une même famille doivent souvent se partager l'accès aux outils numériques. Les enseignants ont relevé le défi de la préparation de leurs élèves au baccalauréat, dans ces conditions très particulières. L'adaptation des modalités d'organisation de l'examen, pour tenir compte du contexte dans lequel s'est déroulée cette préparation, ne s'est pas accompagnée d'une baisse du niveau d'exigence dans les enseignements. Ce niveau d'exigence a été maintenu tout au long de l'année scolaire. Les établissements d'enseignement supérieur ont prolongé en 2021-2022 les efforts qu'ils ont engagés depuis le début de la crise sanitaire pour accompagner les étudiants de première année, éviter leur décrochage et assurer leur réussite grâce à des mesures spécifiquement destinées aux primo-entrants, telles que la mise en place de tutorat. Des mesures adéquates ont été prises au cas par cas à la rentrée universitaire pour combler un éventuel retard et veiller, si nécessaire, à la remise à niveau des étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Fabien Lainé](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34924

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 décembre 2020](#), page 9110

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1867